

EDL — Keynote du Président — 8 juillet 2026 9h10

Monsieur le Sénateur, Cher Jacques Fernique,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Il y a maintenant neuf ans, avec Aromates, le Syctom lançait la première édition de cette conférence.

À l'époque, nous avons choisi de poser une question simple : qui est responsable de nos déchets ?

La conviction de toutes et tous était alors claire : chacun devait prendre sa part. Les metteurs sur le marché, les industriels, les recycleurs, les opérateurs, les collectivités et l'État.

Il y avait une vraie confiance dans l'avenir de l'économie circulaire. Nous pensions toutes et tous que le réemploi et le recyclage allaient rapidement changer notre façon de produire et de consommer et nous étions convaincus que le service public des déchets serait l'un des principaux moteurs de cette transformation.

Neuf ans plus tard, le constat est sans appel. La production de plastique et d'emballages explose. Il y en a beaucoup plus aujourd'hui et malheureusement bien moins que demain. 1 milliard de tonnes produites à l'horizon 2050 quand elle était de 360 millions en 2018. L'absence de modification de la production et mise en marché empêche nécessairement le big bang attendu sur les modes de consommation.

Bien sûr, des progrès ont été accomplis. La loi AGEC a marqué une étape importante avec l'interdiction de vente des emballages à usage unique par

exemple. Le vrac s'est développé, permettant aux citoyennes et citoyens de consommer autrement quand c'est possible. Et plus largement, la lutte contre le changement climatique s'est imposée dans le débat public. La pollution plastique est devenue une préoccupation mondiale.

Mais, dans le même temps, les difficultés se sont accumulées et surtout nous pouvons désormais constater que tout le monde n'a pas joué ni le jeu ni son rôle ; rendant notre mission de service public beaucoup plus complexe.

Depuis cinq ans que je préside le Sycotom, je constate chaque jour à quel point le rôle des collectivités devient plus difficile.

Je ne demande pas de privilège ni même un merci. Mais de la justice et de la considération pour les agentes et agents dont le travail crucial au quotidien est invisibilisé voire remis en cause.

Je demande que nous puissions continuer à nous occuper de ce qui relève de nos compétences et qu'on arrête de nous rendre responsables de ce qui relève de la responsabilité des autres à commencer par les industriels metteurs en marché.

Car, je le redis, ce service public essentiel fonctionne. Il délivre sa mission de manière efficiente, performante à un coût optimisé dans l'intérêt des habitantes et habitants.

Il finance la prévention, la sensibilisation, l'innovation. Il accompagne les territoires. Il a par ailleurs permis de développer des filières industrielles, grâce à ses performances en matière de tri contrairement à ce qu'on veut faire croire et aux investissements très importants auxquels il a consenti à chaque fois que le législateur le lui a demandé : construction de centres de

tri, extension des consignes de tri nécessitant d'adapter ces derniers et j'en passe. C'est la raison pour laquelle, à l'étranger, beaucoup continuent de regarder le modèle français avec intérêt.

Alors pourquoi avons-nous aujourd'hui le sentiment de devoir le défendre en permanence ? Je vais aller plus loin car ce n'est pas qu'un sentiment... Pourquoi sommes-nous aujourd'hui obligés de le défendre et de nous battre pour sa survie ? car c'est de toute part qu'il est attaqué : parce qu'il ne serait pas assez performant ou encore parce qu'il aurait un but lucratif caché et aurait donc intérêt à traiter toujours plus de déchets !

Le service public n'a aucun intérêt à traiter toujours plus de déchets, pas même financier. Il se bat au contraire pour la réduction du volume de déchets enfoui ou résiduel, bien-sûr pour protéger la planète et les ressources mais aussi pour agir sur le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens. Car le déchet ça coûte et ça coûte cher aux collectivités locales et aux habitantes et habitants. Mais le déchet ça rapporte aussi beaucoup aux industriels metteurs en marché à qui depuis des années, nous continuons à délivrer un permis de polluer.

Trop souvent en effet, l'intérêt général passe après des logiques économiques de court terme.

Vous connaissez toutes et tous le combat que nous menons contre la fausse consigne. Je veux, ici, en dire plus, parce que ce combat mérite d'être compris jusqu'au bout, et parce qu'il n'est pas seulement un débat sur les bouteilles plastiques : c'est un choix de modèle.

Le sujet n'est pas la perte de recettes pour les collectivités locales liée à ces matériaux. Bien-sûr, ce sont des recettes en moins qui viennent aujourd'hui atténuer les hausses de redevance. Mais c'est à la marge.

Le sujet c'est le bouleversement du geste de tri et derrière celui du devenir des centres de tri, que les citoyennes et citoyens ont déjà financé.

Le sujet c'est l'objectif : pourquoi vouloir capter un gisement aujourd'hui parmi les mieux capté et qui ne représente qu'une quantité infinitésimale du problème ? il n'y a que 2 régions en France qui n'atteignent a priori pas les taux de performance : la région PACA et l'Île-de-France et ce, pour des raisons précises que nous connaissons bien mais qui ne sont pas pris en compte dans les critères des cahiers des charges des éco-organismes alors même que nous le demandons depuis des années.

Du coup, pour qui faisons-nous tout ça ? Pas pour la planète vraisemblablement ni pour les Françaises et les Français. En atteste l'exemple des pays qui l'ont mis en place et dans lesquels on constate une augmentation significative de la production de plastique !

En atteste également les modalités de mise en œuvre : qui paiera et qui devra se déplacer pour récupérer son argent ? Le citoyen qui s'acquitte déjà de la TEOM et qui trie plutôt bien particulièrement ce gisement. Avec la consigne, non seulement il paiera plus cher sa boisson mais en plus il n'est pas certain de récupérer la consigne étant contraint de rapporter son contenant dans un point de reprise qui, selon l'endroit où il vit, sera à deux pas ou à vingt minutes de voiture. Ce système déjà injuste créera donc de fait une inégalité devant le service public, qui n'est pas tolérable.

La fausse consigne n'est et ne sera pas le dernier combat que nous aurons à mener. L'inclusion de l'incinération dans le système de quota carbone, les augmentations systématiques et très importantes de la TGAP (+ 500% en une dizaine d'année !) sans qu'elles ne servent leur objectif initial à savoir permettre aux collectivités qui l'acquittent d'agir pour améliorer leur empreinte ou encore toutes les idées saugrenues telles que la consigne qui sont susceptibles d'émerger dès lors que nous ne souhaitons pas nous attaquer à la véritable cause.

Je le dis avec gravité : nous avons parfois le sentiment que l'État renonce à défendre les collectivités. Pire, qu'il renonce à défendre les Françaises et les Français dont la santé est mise en danger.

Au Syctom comme au SIOM, cher Jean-François, et plus largement au sein des collectivités en charge de la gestion des déchets, nous ne restons pas immobiles. Nous investissons. Nous anticipons.

Nous préparons les solutions de décarbonation de demain et travaillons à faire avancer les recherches sur les nouvelles pollutions qui apparaissent sans cesse même si elles ne sont pas produites par notre activité.

Le Syctom consacre par ailleurs près de 20 millions d'euros à la prévention et à la sensibilisation. Et nous voulons aller encore plus loin.

Mais les collectivités, le service public, ne peuvent agir seules. Pour la simple et bonne raison que LE levier le plus important, à savoir la réduction à la source, ne dépend pas d'elles.

Tenter en permanence de leur faire porter ce chapeau n'est ni juste, ni durable.

Ainsi, nous continuons donc à défendre 2 idées simples :

- L'Etat doit contraindre très fortement la production à plusieurs niveaux : les quantités mises sur le marché bien-sûr mais aussi en imposant des matériaux qui soient réellement recyclables et/ou réemployables. Ainsi, nous pourrions faire d'une pierre 2 : développer des filières et donc de l'emploi mais qui soient respectueuses de l'environnement et inoffensives pour la santé ;
- Seconde idée simple : les producteurs doivent assumer pleinement le coût des déchets qu'ils mettent sur le marché.

Les filières REP doivent financer à 100 % la gestion des déchets qu'elles génèrent.

C'est une question de responsabilité.

C'est aussi une question de justice et d'équité pour les contribuables.

Enfin, je veux dire un mot de l'Europe.

On nous répond souvent que Bruxelles décide et que Paris applique.

La réalité est plus nuancée. Oui, les textes européens s'imposent lorsqu'ils sont adoptés.

Mais avant cela, il existe de longues négociations. Et ces discussions pourraient davantage associer les collectivités et les syndicats de traitement.

Nous avons une expérience de terrain.

Nous savons ce qui fonctionne.

Nous savons aussi ce qui ne fonctionnera pas.

Écoutons davantage ceux qui mettent chaque jour en œuvre les politiques publiques.

C'est à cette condition que nous préserverons un service public des déchets efficace, innovant et au service de l'économie circulaire et de la lutte contre la pollution avec un grand P.

Nous aurons l'occasion d'en discuter lors de cette matinée en confrontant l'ensemble des acteurs et des points de vue. Permettez-moi pour finir de remercier le sénateur Jacques Fernique qui a accepté d'assurer le haut patronage de cette conférence ainsi qu'Aromates, cher Jacques Marceau, et l'ensemble du comité de pilotage pour le choix de cette thématique, pour le moins d'actualité ! et la qualité des intervenantes et intervenants.

Une explication sans doute à l'absence des Ministres Barbut et Lefèvre ?

Je vous remercie et vous souhaite une excellente conférence.